



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS  
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 160-F  
24 mars 1998  
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

---

PROCÈS-VERBAL

DE LA

CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE

Lundi 23 mars 1998 à 10 h 30

- 1 Remarques de bienvenue
- 2 Allocution de Sir Donald Maitland
- 3 Allocution du Directeur du BDT
- 4 Allocution du Secrétaire général de l'UIT
- 5 Allocution du Secrétaire général adjoint, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève
- 6 Allocution du Premier Ministre de Malte

## **1 Remarques de bienvenue**

1.1 Le **Maître de cérémonie de la Conférence** souhaite la bienvenue à tous les participants à la Conférence et à Malte et exprime l'espoir qu'ils auront un agréable séjour dans son pays. Malte fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter les travaux de la Conférence et faire en sorte que ces travaux soient couronnés de succès.

1.2 Il invite les participants à regarder une brève vidéo sur l'histoire de Malte, y compris sur le rôle de développement des télécommunications.

## **2 Allocution de Sir Donald Maitland**

2.1 **Sir Donald Maitland** prononce l'allocution reproduite dans l'Annexe 1.

## **3 Allocution du Directeur du BDT**

3.1 Le **Directeur du BDT** souhaite la bienvenue à tous les participants et exprime ses remerciements au Gouvernement de Malte pour son aimable invitation à tenir la réunion à Malte. De nombreuses civilisations et cultures, en particulier celles du pourtour de la Méditerranée, ont contribué à l'épanouissement de Malte et de l'humanité dans son ensemble. Ces civilisations et cultures reposent sur les communications entre les peuples et les individus. Alors que le monde fait maintenant face à une nouvelle ère de l'information et de la communication, la Conférence représente un nouveau pas en avant dans cette voie et constitue également une reconnaissance de l'expérience acquise jusqu'ici. L'UIT a apporté sa propre contribution modeste au développement. Il a été prouvé que des pays de petites dimensions au sens géographique peuvent jouer un rôle exemplaire dans la construction et la mise en oeuvre de l'infrastructure mondiale de l'information. Malte, avec son esprit d'entreprise, son peuple dynamique et ses dirigeants clairvoyants, fait manifestement partie de ces pays. La question d'actualité qui se pose est de savoir si tous les pays pourront entrer ensemble dans le XXI<sup>e</sup> siècle, en progressant à la même vitesse sous l'angle du développement des télécommunications, sans laisser personne à la traîne. Le nombre de participants à la Conférence illustre certainement la volonté de venir à bout des obstacles du passé et de s'orienter vers un monde meilleur, un monde de solidarité, de paix et de prospérité qui devrait permettre aux générations futures d'améliorer leurs communications et leurs échanges culturels et de renforcer la compréhension mutuelle.

3.2 Dans son allocution, Sir Donald Maitland a réaffirmé les orientations claires définies en 1984 dans le rapport intitulé "Le Chaînon manquant". Depuis lors, des progrès ont été réalisés: en 1984, quelque 3 milliards de personnes vivaient dans des zones où la densité téléphonique n'était pas supérieure à 1%; en 1998, ce chiffre est tombé à 800 millions. De plus, grâce aux innovations technologiques, l'accès universel aux télécommunications est devenu réalisable sur le plan technique. Il faut maintenant chercher concrètement comment assurer l'accès universel dans la pratique. C'est là l'objet du Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde qui vient juste de paraître et qui devrait être au coeur des débats de la Conférence. Le deuxième Forum mondial des politiques de télécommunication qui s'est tenu à Genève du 16 au 18 mars 1998 a traité du même sujet. Les pays industrialisés ont réussi à mettre en oeuvre des systèmes d'accès universel, souvent dans le cadre de monopoles, et en se fondant sur les systèmes classiques des taxes de répartition. Toutefois, les pays en développement cherchent à mettre en place de tels systèmes dans un environnement très différent, c'est-à-dire concurrentiel et libéralisé, et devront élaborer de nouvelles méthodes pour y parvenir. Le Forum des politiques a insisté sur l'importance de la coopération entre l'UIT et l'OMC, sur la prise en compte de l'incidence de la libéralisation des services de

télécommunication sur les pays en développement, et notamment la définition précise de programmes d'assistance et la réactivation de mécanismes appropriés, avec la participation du Secteur de la normalisation, en particulier de la Commission d'études 3, afin de progresser plus rapidement dans ce domaine.

3.3 De nombreuses réunions et de nombreux séminaires organisés au cours des trois dernières années ont contribué à la préparation de la présente Conférence. De plus, deux Commissions d'études, qui ont examiné un programme de douze questions pour la période 1994-1998, ont élaboré un certain nombre de recommandations et de rapports que les participants étudieront. Le Comité consultatif pour le développement des télécommunications a également apporté des contributions précieuses.

3.4 La Conférence de La Valette fournit l'occasion d'oeuvrer dans la continuité tout en faisant preuve d'innovation. Il serait essentiel, par exemple, d'examiner des questions comme l'incidence de la libéralisation et de la privatisation du marché des télécommunications sur l'emploi, le rôle des femmes dans le secteur des télécommunications, les nouvelles applications des télécommunications à l'éducation et à la médecine et enfin l'incidence du contenu et du format des nouveaux médias technologiques sur les enfants du monde. Le Plan d'action de La Valette aidera notamment les pays en développement à faire face à ces nouveaux aspects du développement des télécommunications.

#### **4 Allocution du Secrétaire général de l'UIT**

4.1 Le Secrétaire général prononce l'allocution reproduite dans l'Annexe 2.

#### **5 Allocution du Secrétaire général adjoint, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève**

5.1 Prenant la parole au nom du Secrétaire général de l'organisation des Nations Unies, le **Secrétaire général adjoint, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève**, déclare que le Secrétaire général l'a chargé d'adresser tous ses voeux aux participants à la Conférence et de rendre hommage, d'une part, à l'UIT pour sa clairvoyance et, d'autre part, au Gouvernement de Malte et à Maltacom, pour avoir organisé la Conférence. La CMDT-98 va déterminer l'orientation que prendra l'industrie des télécommunications au cours du siècle prochain, offrir des possibilités de coopération plus étroite entre les représentants de cultures et de régions très diverses et promouvoir la paix entre les nations. De nouveaux moyens seront mis en évidence en vue d'utiliser les communications au service du changement et ouvrir des horizons nouveaux. A l'heure actuelle, le monde est un village planétaire interdépendant et les défis que l'humanité doit relever, au-delà des frontières, concernent tous les aspects de la sécurité de l'être humain. Des questions telles que l'environnement, la drogue, les pandémies et le développement durable ignorent les frontières. Tel est précisément le message que les Nations Unies s'emploient à faire passer, mais le public raisonne encore en termes de frontières et c'est là que les possibilités offertes par les communications ont un rôle à jouer.

5.2 Les techniques de communication offrent un potentiel de démocratisation considérable qui ne demande qu'à être mis au service de l'action menée au niveau mondial en faveur de la paix et du développement. Les renseignements disponibles, en quantité comme en qualité, évoluent constamment et leur diffusion fait que l'obligation de rendre des comptes est maintenant une donnée incontournable pour tous les gouvernements. Il existe à présent de nouvelles techniques faciles à utiliser et de coût modique qui laissent entrevoir la possibilité d'une société de l'information véritablement mondiale. L'objectif est à présent de faire en sorte que l'information soit accessible au

plus grand nombre. Les disparités sur le plan économique et peut-être même la crainte de la liberté ont trop longtemps empêché la majorité des êtres humains de tirer parti de la révolution de l'information. Les techniques de l'information peuvent contribuer à faire en sorte que les jeunes s'appuient sur ces connaissances pour construire un avenir meilleur.

5.3 Ces propos tenus par le Secrétaire général soulignent les changements révolutionnaires qui s'opèrent dans le secteur de l'information, changements particulièrement manifestes dans le domaine des communications mobiles. D'après des experts, 600 millions de téléphones mobiles seront en service d'ici les cinq prochaines années, rivalisant ainsi en nombre avec les lignes téléphoniques fixes. Sur le plan de ses conséquences économiques et sociales, la révolution de l'information constitue peut-être le phénomène le plus important de la fin de ce siècle, mais comme pour toute autre innovation technique, elle peut être mise au service des peuples, mais aussi être utilisée à mauvais escient. Elle offre d'immenses possibilités, mais risque aussi de donner lieu à de graves problèmes. C'est pourquoi la principale tâche qui nous attend aujourd'hui est de tirer pleinement parti des avantages de la révolution de l'information et d'éviter ou de limiter le plus possible les effets négatifs qu'elle pourrait avoir. Il faut garantir l'accès universel aux ressources et aux possibilités, afin de remédier aux disparités en matière de techniques de l'information et de faire en sorte que certains pays ne soient pas des démunis de l'information. Les techniques de télécommunication modernes, notamment les communications mobiles, peuvent être particulièrement intéressantes pour les pays en développement, dans la mesure où elles leur permettent de créer des échanges commerciaux et d'accélérer la croissance économique. Il est donc impératif, dans l'intérêt du développement mondial et de la stabilité internationale, de veiller à ce que chacun ait le droit et la possibilité d'utiliser des installations de communications de base.

5.4 La proposition du Secrétaire général de l'UIT visant à organiser une campagne internationale destinée à promouvoir le droit de communiquer, qui est un droit fondamental de l'homme, constitue une initiative remarquable qui vient à point nommé et appelle une approche coordonnée de la part de l'ensemble de la communauté internationale. Les Nations Unies sont une instance impartiale et objective et leurs programmes d'assistance technique ne sont jamais assujettis à des contraintes d'ordre politique, à la différence d'autres structures. Elles sont donc particulièrement bien placées pour traiter cette question, au profit de tous. L'objectif de l'universalité d'accès aux services de communications de base passe par une coopération étroite entre structures publiques et secteur privé. Les Nations Unies et le secteur privé ont déjà collaboré auparavant, mais il faut à présent que cette coopération prenne une dimension nouvelle, dans le cadre de laquelle le rôle que jouent les entreprises privées pour faciliter le développement socio-économique sera pleinement reconnu. Pour les milieux d'affaires, une coopération avec les Nations Unies présente maints avantages: premièrement, les entreprises privées peuvent tirer parti d'une participation aux programmes d'assistance technique et de développement des Nations Unies; deuxièmement, les hommes d'affaires peuvent participer plus activement à des activités internationales, qu'il s'agisse de la prise de décisions ou d'activités opérationnelles et, enfin, les entreprises privées se voient offrir une possibilité de devenir l'élément moteur de l'amélioration du bien-être des peuples.

5.5 En conclusion, le Secrétaire général adjoint ne doute pas que la Conférence marquera un tournant en façonnant la société mondiale de la communication du XXI<sup>e</sup> siècle et contribuera aux efforts déployés par la communauté internationale pour faire en sorte que le siècle prochain offre davantage de sécurité et de prospérité à tous les peuples du monde.

## **6 Allocution du Premier Ministre de Malte**

6.1 Le **Premier Ministre de Malte** prononce l'allocution reproduite à l'Annexe 3.

**La cérémonie d'ouverture officielle est close à 12 heures.**

**Annexes: 3**

ANNEXE 1

**Allocution de Sir Donald Maitland**

Monsieur le Premier Ministre,  
Excellences,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir particulier que j'ai reçu l'invitation du Secrétaire général à participer à cette importante Conférence, sans compter qu'elle m'a permis d'apprécier l'hospitalité tant vantée de Malte. Le nom de la Valette sera ajouté à la liste prestigieuse des villes qui ont joué un rôle dans le développement des communications mondiales.

Le Secrétaire général a laissé entendre que mon appréciation personnelle de la prestation de l'UIT dans la mise en oeuvre du "Chaînon manquant" et que ma perception de l'avenir des télécommunications contribueraient aux travaux de cette Conférence. Je ferai de mon mieux pour relever ce défi. J'ai été aidé dans cette tâche du fait que j'ai eu la chance, la semaine dernière, dans le cadre enchanteur de Gozo, d'être informé des préoccupations et des aspirations de nombreux étudiants diplômés de l'Institut de gestion supérieur des télécommunications du Canada, réunis en ce lieu pour échanger leurs points de vue et leurs données d'expérience. Au cours des années, cet institut a contribué de façon non négligeable à relever les normes de gestion dans ce secteur vital.

En mai 1983, le Conseil d'administration de l'UIT a chargé la Commission indépendante de recommander des méthodes visant à stimuler l'expansion des télécommunications dans le monde. Mes collègues et moi-même avons interprété le terme de "télécommunications" au sens de systèmes de téléphones publics, nous pensions qu'en les améliorant et en les développant, nous pourrions en faire bénéficier le plus grand nombre de gens dans le monde entier. Nous déplorions le déséquilibre existant dans la répartition mondiale des téléphones, mais ce n'était pas là notre seule préoccupation. Nous savions, même à l'époque, que les innovations techniques offriraient aux habitants du monde industrialisé les avantages de la société naissante de l'information avant la fin de ce siècle.

Cela remonte à plus de 13 ans. La situation à laquelle nous devons faire face à l'aube d'un nouveau siècle présente des problèmes tout aussi insurmontables. Si la défaite du communisme en 1989 a libéré des millions de personnes en Europe centrale et orientale après 40 années de tyrannie, elle a aussi donné libre cours aux ambitions nationales et a ranimé les anciennes rivalités et nous en voyons les conséquences tragiques dans l'ex-Yougoslavie. La chute du communisme en Europe a également destabilisé les Etats qui composaient l'ex-Union soviétique. La réunification de l'Allemagne a recréé une économie dominante au coeur de l'Europe mais n'a pas supprimé les tensions entre les deux parties, tensions qui persistent, dans une certaine mesure, jusqu'à ce jour.

Sur la scène internationale, nous espérons que la fin de la guerre froide permettrait enfin au Conseil de sécurité des Nations Unies d'agir comme cela avait été prévu à l'origine lorsque la Charte a été approuvée en 1946. Toutefois, faute d'esprit cohérent, de détermination politique et de fonds, les Nations Unies n'ont pas réussi à faire face efficacement aux catastrophes provoquées par l'homme et qui frappent certaines parties de l'Afrique et du sud-est asiatique. La récession économique sévit dans de nombreuses régions. Aujourd'hui, 15% de la population mondiale souffrent de malnutrition chronique. La croissance démographique, notamment dans les pays en développement, a atteint de nouveaux paliers et ne cesse d'augmenter. La consommation excessive de combustibles fossiles, l'utilisation irresponsable de produits chimiques et la destruction des forêts menacent

l'environnement. Dans bon nombre de pays, les citoyens se voient systématiquement privés de leurs droits fondamentaux. Le terrorisme international - un autre nom pour la troisième guerre mondiale - le crime organisé et le trafic de drogue mettent en péril la sécurité publique et le bien-être des jeunes.

L'autre aspect de la question concerne plus directement cette Conférence. Il y a plusieurs décennies, le regretté Koji Kobayashi, qui devait jouer un rôle important au sein de la Commission indépendante, s'était engagé à consacrer tous ses talents et ses énergies à l'encouragement de la convergence entre les technologies de communication et de l'informatique. La société de l'information et, plus récemment, Internet ont comblé l'ambition de Koji Kobayashi tout en rendant tangible la vision qu'avait Marshal McLuhan du village planétaire.

L'importance de ce fait ne saurait être exagérée. Elle pose des questions fondamentales qui nous intéressent tous, des questions qui concernent la répartition internationale du travail, la structure des entreprises, le devenir du travail, la nature de la société humaine, le sens de l'identité de l'individu, les systèmes de gouvernement et la signification de la souveraineté dans un monde interconnecté et interdépendant. Même si cela n'est pas un secret, il est curieux de constater que les politiciens du monde entier se montrent très réticents à traiter de ces questions. Le vice-président Al Gore constitue une exception notable à cet égard, lui qui s'est identifié, dans l'allocution qu'il a prononcée à la Conférence de Buenos Aires en 1994, au concept de l'infrastructure mondiale de l'information en tant que fondement de la future société de l'information.

Il est légitime - et en fait indispensable - 13 ans après la présentation de son rapport par la Commission indépendante, de se demander s'il manque toujours un chaînon - si l'écart de développement qui était jugé inacceptable par les membres de la Commission s'est réduit. La réponse doit être la suivante: si l'écart s'est en partie réduit, tout au moins en ce qui concerne les services de base, les disparités persistent, non seulement entre pays industrialisés et pays en développement mais aussi à l'intérieur des pays - et à l'intérieur des régions - entre zones urbaines et zones rurales. A cela s'ajoute un autre problème. Les progrès de la société de l'information et, plus récemment, l'expansion de l'Internet ont ouvert une nouvelle brèche - entre les nantis et les démunis de l'information. Cette tendance regrettable semble n'avoir guère été influencée par d'autres faits nouveaux intervenus au cours de la restructuration du secteur des télécommunications, comme la séparation entre fonctions d'exploitation et de réglementation, la privatisation et la libéralisation de segments du marché.

Si l'on devait créer une nouvelle Commission indépendante aujourd'hui, son mandat serait nettement plus complexe et sa tâche serait non moins lourde. Après une première analyse de la situation mondiale, la nouvelle Commission apprécierait rapidement à leur juste valeur les principales préoccupations de ceux qui travaillent dans ce secteur. Ses membres seraient très vite informés des discussions en cours sur les avantages respectifs de l'accès universel et du service universel. Ils examineraient différentes façons de libéraliser les systèmes de télécommunication et évalueraient l'importance de la concurrence dans ce processus. Ils seraient donc amenés à comparer les méthodes de réglementation. Le problème éternel du financement de l'expansion et de l'amélioration des réseaux dans les pays en développement les plus pauvres occuperait une bonne partie de leur temps et de leur réflexion. Ils souhaiteraient certainement évaluer les résultats obtenus

à ce jour par le Secteur du développement et se demander s'ils peuvent être améliorés, et si tel est le cas, de quelle façon. La Commission devrait alors traiter d'une question tout particulièrement importante, celle de l'établissement de partenariats entre pays industrialisés et pays en développement. Elle serait obligée, dès le début de ses travaux, de se forger une opinion sur l'incidence de l'Accord de l'OMC sur les services de télécommunication qui vient tout juste d'entrer en vigueur.

Ces questions, parmi d'autres, occuperaient l'essentiel du temps et des réflexions des membres de cette nouvelle Commission hypothétique dont la communauté internationale des télécommunications souhaiterait, en fin de compte, qu'ils indiquent la voie à suivre. Or, cette nouvelle Commission n'est pas nécessaire puisqu'au cours des prochains jours, les participants à cette Conférence mettront en application leurs connaissances, leur expérience et leur discernement pour résoudre ces problèmes et qu'une fois leur travail accompli, la voie à suivre devrait être plus clairement tracée.

Le point de départ de ces travaux pourrait être la Déclaration qui a été publiée à la fin de la Conférence de Buenos Aires. Dans ce texte, il était rappelé aux Membres de l'UIT que les télécommunications constituent un élément indispensable du développement politique, économique, social et culturel. Toutefois, la société de l'information qui se met en place aura pour effet, soit de combler plus rapidement l'écart entre pays développés et pays industrialisés, soit malencontreusement de l'élargir. Tel est le problème qui se pose aujourd'hui et peut-être vous demanderez-vous s'il serait bon pour l'UIT de faire en sorte que les incidences néfastes mais aussi favorables de la société de l'information soient bien comprises par les Etats Membres que vous représentez *au niveau politique le plus élevé*.

S'agissant de la contribution que l'UIT elle-même peut apporter en réponse à ce problème, vous pouvez conclure que la meilleure solution consiste à appliquer le principe militaire traditionnel qui consiste à consolider ses acquis. Depuis sa création en 1992, le secteur des télécommunications a fait un travail remarquable. Chacun sait que la situation de chaque pays en développement est unique. Autrement dit, les progrès ne sont possibles qu'au cas par cas. C'est pourquoi, vous pouvez penser que la portée des partenariats, ou des alliances comme ils sont parfois appelés, pourrait être élargie pour inclure non seulement la coopération financière mais aussi l'échange de connaissances et de données d'expérience et le transfert de compétences. Il se peut aussi que vous pensiez en définitive que ces partenariats ne donneront pas de résultats s'ils portent sur le court terme; les experts ont besoin de disposer d'un délai suffisant pour comprendre les spécificités du marché de façon à pouvoir fournir des conseils appropriés aux hauts fonctionnaires et aux opérateurs du pays hôte. Au vu des ressources limitées, dont dispose le Secteur du développement, on peut penser qu'il conviendrait d'inciter encore le secteur privé à jouer un rôle croissant dans ce domaine. L'examen de cet aspect des relations avec les pays en développement peut vous amener à souligner qu'il est important de former des gestionnaires et d'autres cadres supérieurs et à mettre en évidence les avantages non négligeables dont on sait qu'ils découlent de cette formation. Il convient ensuite de mentionner les diverses questions de financement. L'une d'elles, qui mérite d'être examinée de près, concerne l'incidence du processus de libéralisation sur les systèmes de taxes de répartition. Dans certains cas, les flux de recettes et, par conséquent, les perspectives d'investissement dans les pays en développement pourraient s'en trouver diminués. Dans ces conditions, vous admettez que l'on pourrait renforcer le remarquable programme de l'UIT en accordant une priorité nouvelle aux stratégies réglementaires et commerciales visant à augmenter les recettes et la télédensité, notamment en fournissant des conseils bien ciblés à tel ou tel pays.

A cela s'ajoute la question de l'accès universel qui, maintenant que les Nations Unies se sont prononcées en faveur du droit de communiquer, est considérée, non plus comme une question technique réservée à la seule UIT, mais comme une question d'importance hautement politique.

Jusqu'ici, il était admis que le remplacement des systèmes publics par des systèmes privés se traduirait par un développement plus rapide du réseau et par une baisse des prix. C'est ce qui s'est produit, à quelques notables exceptions près, lorsque la privatisation n'a pas été suivie de l'ouverture à la concurrence. En tout état de cause, vous souhaitez certainement examiner cette question à la lumière du récent Accord de l'OMC sur les services de télécommunication. Personnellement, je suis persuadé que cet Accord fera bientôt la preuve de ses mérites. Le Directeur général de l'OMC, Renato Ruggiero, déclarait à juste titre que cet Accord, qui facilite l'accès à la connaissance, "permet aux nations, grandes et petites, riches et pauvres, d'être mieux préparées à entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle". Il s'agit là assurément d'une raison suffisamment bonne pour que les pays en développement adhèrent à cet Accord, mais ce n'est pas la seule. En souscrivant librement aux obligations de l'Accord, de quelque façon que ce soit et au moment jugé le plus opportun, les pays en développement peuvent, d'un seul coup, devenir plus intéressants pour les investisseurs potentiels, avec l'assurance d'offrir une certitude sur le plan réglementaire.

Certains d'entre nous aujourd'hui se souviendront peut-être de l'observation formulée dans l'introduction au "Chaînon manquant" sur la disparité existant dans la répartition des services de télécommunication dans le monde entier, à savoir "une telle disparité est inacceptable, aussi bien si l'on se place du point de vue purement humanitaire que si l'on considère des motifs d'intérêt commun". Monsieur le Premier ministre, les progrès technologiques remarquables de la dernière décennie rendent en pratique possible l'élimination de cette disparité. Des crédits peuvent être obtenus; après tout, par comparaison avec la construction des routes, des chemins de fer et des aéroports, il ne revient pas si cher d'étendre les réseaux de télécommunication. La technologie a fait ses preuves et s'adapte à toutes les situations. Un personnel compétent et qualifié est à disposition immédiate. Nous pouvons tirer parti d'une grande quantité de données d'expérience. L'enjeu, qui est à notre portée, n'a pas de prix.

Alors que nous nous apprêtons à quitter le XX<sup>e</sup> siècle, à la fois terrible et merveilleux, l'accès universel à l'un des produits les plus précieux du génie humain pourrait enfin unir les hommes aux quatre coins du globe. Pour cela, il faut surmonter les réticences, tirer parti des possibilités et, surtout, trouver la volonté politique d'agir.

J'espère quant à moi que l'UIT aura la sagesse, au cours de l'année à venir, d'adopter les mesures qui s'imposent pour ouvrir la voie.

Je vous remercie.

ANNEXE 2

**Allocution du Secrétaire général de l'UIT**

Monsieur le Premier Ministre,  
Messieurs les Ministres,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs les délégués,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Au nom des Membres de l'UIT, j'ai l'honneur de remercier le Gouvernement et le peuple de Malte de nous avoir invités à être leurs hôtes au cours des dix prochains jours et à tenir la deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications.

Monsieur le Premier Ministre, nous avons vous et moi de nombreuses raisons de célébrer l'événement. Comme tout autre pays, Malte a montré au monde combien les télécommunications pouvaient contribuer à surmonter les contraintes apparentes imposées par les réalités physiques du temps et de l'espace. Par leur volonté, leur imagination, leur esprit d'entreprise et leur intelligence, de petits pays peuvent à présent devenir des acteurs de premier plan des télécommunications dans le monde, ainsi que Malte en apporte la preuve. Au cours des tout prochains jours, nous allons nous réjouir des bons résultats que vous avez obtenus et tirer tous les enseignements possibles de votre expérience.

Mais l'hospitalité que vous nous faites l'honneur de nous offrir ne doit pas nous faire oublier que nous avons nous aussi, Membres et fonctionnaires de l'UIT, de nombreuses raisons de nous réjouir. Au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis la dernière Conférence de Buenos Aires, des faits nouveaux de la plus haute importance sont intervenus dans le domaine des télécommunications et des progrès non négligeables ont été accomplis au sein même de l'Union. Bien que je sois d'un naturel prudent, je serais tenté de dire qu'une véritable révolution des télécommunications est en cours et que les personnes qui se trouvent réunies ici aujourd'hui en sont les chefs de file, ce qui surprendra peut-être certains d'entre vous. Car enfin, les révolutions en ce domaine voient rarement le jour dans des bâtiments aussi prestigieux que le Centre de conférence où nous nous trouvons aujourd'hui. Elles débutent généralement ailleurs, par exemple dans un laboratoire stérile, avec l'élaboration d'un microprocesseur plus puissant, dans l'esprit d'un concepteur de logiciels de génie, avec l'invention d'une application qui l'emporte sur toutes les autres, dans le cadre d'un conseil d'administration, lors d'une fusion entre grosses entreprises, à l'occasion de l'adoption d'une nouvelle politique ou d'un nouveau règlement au Parlement ou au tribunal, ou encore à l'issue d'âpres négociations ayant abouti à un accord de libre échange. Pour autant que je sache, aucun de ces points n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente Conférence. Comment pouvons-nous alors commencer une révolution ici à La Valette?

Au cours des quatre ans écoulés depuis la Conférence de Buenos Aires, maintes révolutions de cette nature se sont produites, dont nous continuerons de percevoir les effets longtemps encore. Mais à mon sens, il ne s'agit plus de révolutions, étant donné que le monde des télécommunications évolue de manière irréversible. Même si nous le voulions, il nous serait impossible de revenir en arrière. Alors, quelle est la meilleure façon pour nous de progresser? Voilà la question qui sera au centre de nos débats au cours des dix prochains jours.

Pour tenter d'y répondre, il nous faut d'abord tenir compte de toutes les mutations qui se sont opérées dans le domaine des télécommunications depuis Buenos Aires. Certaines ont été de nature technique, en particulier pour ce qui est de la mise en oeuvre de nouveaux systèmes à satellites qui mettront les services de télécommunications de base à la disposition du plus grand nombre. D'autres ont concerné les services et les applications et, à cet égard, l'expansion d'Internet a constitué le fait le plus marquant. Ce réseau a bouleversé notre façon de voir les télécommunications. D'autres changements ont également eu lieu dans le domaine des politiques et de la réglementation. Les télécommunications en viennent à être considérées non plus comme un simple service public, mais aussi comme une activité commerciale, tant aux niveaux national et régional que mondial.

Il nous faut passer en revue les travaux que nous avons menés à la lumière de ces faits nouveaux. Si nous faisons le bilan des quatre dernières années, nul ne doute que nos réalisations l'emportent largement sur nos échecs et que le plus jeune des Secteurs de l'Union atteindra rapidement sa maturité et deviendra un adulte à part entière. Nous ne sommes cependant pas ici pour nous féliciter de la tâche accomplie. Le défi que nous devons relever consiste à nous projeter dans un avenir qui, au lieu de ne constituer simplement la somme des tendances à l'origine de la transformation des télécommunications, renforce encore le développement des télécommunications, qui ajoute de la valeur, sur le plan humain, à ces tendances et transforme une fois encore la manière dont l'industrie des télécommunications est perçue et dont elle perçoit à son tour le monde. Telle est la révolution que nous devons envisager ensemble. Toute révolution a besoin d'un slogan, d'un credo ou d'un manifeste et la révolution de La Valette ne fait pas exception à cette règle. Au cours des dix prochains jours, je suis convaincu que vous trouverez les mots qui conviennent pour exprimer votre manière d'envisager l'avenir et pour vous aider sur la voie d'un développement des télécommunications plus humain. Afin de vous aider dans cette entreprise, je me permets de réaffirmer la conviction qui a été la mienne au cours des huit dernières années, et a été en quelque sorte mon credo révolutionnaire et ma valeur morale dans le cadre de mon mandat de Secrétaire général de l'UIT: je suis convaincu que le droit de communiquer devrait être reconnu comme un droit fondamental de l'être humain dans la société mondiale de l'information du XXI<sup>e</sup> siècle.

Je ne saurais nullement prétendre être à l'origine de l'idée selon laquelle il devrait y avoir un "droit de communiquer", cette idée remontant aux civilisations du pourtour méditerranéen qui existaient il y a plus de deux millénaires. Etant donné que Malte se trouve au coeur de la Méditerranée et que les splendeurs du passé y sont toujours présentes, nous devons être attentifs aux enseignements de ce passé, même au moment de forger notre avenir. L'idée de considérer le droit de communiquer comme un droit fondamental de l'être humain a trouvé son expression moderne grâce à Woodrow Wilson qui, comme vous le savez peut-être, a fondé le système multilatéral et dont le souvenir reste très vivant à Genève, siège de l'UIT.

Il y a une quinzaine d'années, au début de la révolution des télécommunications, le droit de communiquer a été défini concrètement par un autre fonctionnaire éminent, Sir Donald Maitland, qui nous fait l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui. Au moment où nous nous efforçons de définir cette vision de l'avenir, nous devons nous inspirer de tous ces exemples, ainsi que de celui des chevaliers qui, au cours de leur quête, ont bâti ce site prestigieux, même si nous ne partageons sans doute pas leurs aspirations particulières.

Mais dans notre travail, sérieux et divertissement devraient aller de pair. Comme j'ai l'habitude de le faire à chaque grande Conférence de l'Union, je me suis efforcé de créer un acronyme inspiré du nom de La Valette. Permettez-moi de clore cette allocution en offrant cette modeste contribution aux travaux de la Conférence.

Valletta's

---

Aspiration:

---

<u>L</u> ong	<u>M</u> eaning
<u>L</u> ive	<u>A</u> ffordable
<u>E</u> ffective	<u>L</u> inks
<u>T</u> elecommunications	<u>T</u> o
<u>T</u> echnology	<u>A</u> ll!
<u>A</u> pplications	

(Des applications des techniques de télécommunications efficaces et durables sont synonymes de liaisons financièrement abordables pour tous! Telle est la démarche qui devrait présider aux travaux de la Conférence de La Valette).

ANNEXE 3

**Allocution du Premier Ministre de Malte**

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,  
Monsieur le Secrétaire général de l'UIT,  
Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Vice-Secrétaire général de l'UIT,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Au nom du peuple et du Gouvernement de Malte, j'ai le plaisir de vous accueillir dans notre pays pour participer à la deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications. Nous sommes honorés que votre choix se soit porté sur Malte pour accueillir cette prestigieuse manifestation, qui réunit des décideurs éminents ainsi que des représentants de gouvernements, d'organisations de télécommunication régionales et internationales, d'institutions de financement multilatérales et bilatérales, de fabricants, d'opérateurs et de prestataires de services. Nous allons ensemble fixer les grandes orientations du développement mondial des télécommunications pour les quatre années à venir.

A l'ère du cyberspace et des techniques modernes, l'effet de catalyseur que les télécommunications exercent sur le développement socio-économique et culturel d'un pays ne saurait être sous-estimé. La possibilité nous est ici offerte, à Malte, d'en donner une preuve tangible en élaborant des stratégies concrètes qui seront extrêmement profitables à l'ensemble de l'humanité au cours du prochain millénaire. Au nombre de ces stratégies, je citerai la réforme du secteur, la privatisation, la libéralisation du marché, l'adoption de nouvelles technologies et la volonté d'investir dans les infrastructures. Il ne fait aucun doute que ce processus exige le soutien sans faille et concerté des gouvernements, des organisations internationales, des institutions de financement et des prestataires de services qui ont pour tâche de formuler des programmes à court, à moyen et à long terme, programmes qui comprendront la création de coentreprises internationales, la planification des entreprises et la création de nouvelles entreprises.

Dans le contexte politique actuel et compte tenu des menaces et des défis qui sont apparus au lendemain de la guerre froide, il nous faut mettre à profit ces progrès dans le domaine des télécommunications en agissant au mieux de nos capacités. La lutte contre la criminalité à l'aide de moyens électroniques, le téléenseignement, la télémédecine, les télécommunications et les technologies de l'information nous fournissent des moyens efficaces de lutter contre le terrorisme, l'immigration clandestine, le trafic de drogue et les ventes d'armes illégales ainsi que le blanchiment d'argent et, surtout, de renforcer l'action menée au niveau international pour venir à bout de la pauvreté. Il est admis que ces nouveaux phénomènes sont dus à des tensions politiques, aux inégalités sociales, au déséquilibre démographique, aux préjugés, aux craintes et au manque de confiance. Ces problèmes se retrouvent dans de nombreuses régions géographiques, y compris en Méditerranée. Nous ne doutons pas que, dans les années à venir, les techniques de télécommunication et d'information aideront les pays à s'attaquer plus efficacement à ces problèmes et défis.

Pour nombre de pays, la libéralisation et la privatisation du secteur des télécommunications continuent de représenter un véritable changement culturel. Dans l'intervalle, les pays ayant eu le courage et la détermination de s'engager sur cette voie se rendent compte qu'ils touchent à présent les dividendes escomptés de leurs décisions. A Malte, un responsable de la réglementation des

télécommunications a été chargé de s'occuper de la politique et de la surveillance du secteur, en mettant l'accent sur les aspects techniques et les questions liées au client, à la concurrence et à l'octroi de licences. Telemalta Corporation, société dont le capital était détenu à 100% par l'Etat et qui était dotée de pouvoirs réglementaires étendus et jouissait d'un monopole, est devenue "Maltacom p.l.c.", société qui constitue à présent l'opérateur des télécommunications en titre de Malte, dont le capital reste aux mains de l'Etat à hauteur de 60%.

Je n'ignore pas que l'UIT procède actuellement à une restructuration, dans le cadre de son Plan stratégique, afin de faire face aux défis du nouveau millénaire et d'adapter sa culture à l'évolution des besoins, des techniques, en mutation rapide, ainsi qu'à la transformation de l'environnement réglementaire et concurrentiel et au phénomène de la mondialisation. Cette restructuration, qui s'imposait depuis longtemps, s'effectue dans le contexte de l'autorité morale dont jouit l'UIT par son appartenance au système des Nations Unies. C'est ce qui explique notamment pourquoi le Bureau de développement des télécommunications attache la plus haute importance à ce que des investissements dans les télécommunications soient effectués dans les pays les moins avancés, afin de stimuler le développement socio-économique. A cet égard, Malte se félicite du réseau de bureaux et d'antennes correspondantes dont dispose le BDT, ce réseau lui permettant d'être davantage à l'écoute des administrations, où la nécessité de procéder à une réforme est particulièrement impérieuse, en leur donnant des avis sur les moyens à mettre en oeuvre pour répondre aux objectifs de la privatisation et de la déréglementation et en leur apportant une assistance pour répondre à leurs besoins spécifiques.

La présente Conférence internationale sera amenée à examiner un grand nombre de textes, parmi lesquels les Résolutions, les Recommandations et les délibérations du deuxième cycle de Conférences de développement des télécommunications tenues à Abidjan et à Beyrouth, ainsi que des quatre réunions préparatoires régionales et les contributions du Conseil consultatif pour le développement des télécommunications. Ces travaux seront étudiés à la lumière du principe du développement durable souligné par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992 et son Agenda 21. Je ne doute pas que les conclusions de la présente Conférence permettront à l'UIT de mieux faire passer le message de la plus haute importance qu'elle adresse aux responsables de l'élaboration des politiques, en mettant l'accent sur la contribution que les télécommunications peuvent apporter au progrès socio-économique et culturel de la société ainsi qu'au développement de la démocratie dans tous les pays.

L'UIT est appelée à jouer un rôle unique en son genre au cours des prochaines années, notamment en fournissant des avis aux responsables de l'élaboration des politiques sur les solutions permettant d'adapter les politiques et les structures réglementaires aux besoins particuliers d'un pays. Elle est également appelée à jouer un rôle dynamique et novateur, afin que le secteur des télécommunications fixe des repères plus généraux et satisfaisants pour les générations actuelles et futures. Je suis convaincu que grâce à l'appui sans faille de la Conférence mondiale de développement des télécommunications et la prochaine Conférence de plénipotentiaires, l'UIT sera à même d'accomplir cette tâche avec détermination. Je suis également convaincu que les efforts concertés que vous déploierez au cours des prochains jours déboucheront sur des mesures concrètes et novatrices qui auront des répercussions durables pour tous les citoyens à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite plein succès dans vos travaux.